

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 20 ET 21 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**REGULAMENTU INTERNU DI U CUMITATU DI
VALUTAZIONE DI E PULITICHE PUBLICHE**

**REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE D'EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse, installé le 20 janvier à Corti, a adopté son règlement intérieur lors de sa réunion plénière du lundi 10 mai.

L'article 51 de ce règlement dispose que « *le présent règlement intérieur est adressé au Président de l'Assemblée de Corse en vue de sa transmission à l'Assemblée de Corse, qui en prend acte lors de sa réunion qui suit celle de l'adoption de ce document par le Comité d'Evaluation* », à l'instar, d'ailleurs, de la procédure prévue pour ce qui concerne l'Assemblea di a Giuventù.

En l'espèce, le Comité d'Evaluation, créé par délibération de notre Assemblée, est une instance novatrice, du moins en Corse, et relativement originale dans la mesure où l'esprit du statut particulier de la Collectivité de Corse induit un positionnement de type parlementaire ;

Son règlement intérieur a été conçu sur la base du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

Il organise la structuration du Comité entre la Présidence, qui impulse l'activité, convoque les réunions, en fixe l'ordre du jour et en assure la direction ; le Bureau, chargé de l'aider dans la gestion courante, la préparation et le suivi des réunions, et qui se compose de quatre Vice-présidents, de trois rapporteurs et de trois secrétaires ; l'assemblée plénière, lieu du débat et de la prise de décision ; et les commissions, qui seront constituées en fonction des évaluations à suivre. Il fixe la composition de ces instances. Il définit leurs rôles respectifs. Il précise, en outre, les règles de fonctionnement aptes à réguler les échanges et concilier réactivité, pluralisme, investissement individuel et action collégiale.

La version provisoire du règlement, nécessaire pour engager l'action, a été instruite sous l'égide du Bureau. 40 amendements ont été déposés par les membres du Comité, qui ont été instruits attentivement, qu'ils portent sur des problèmes de fond, des harmonisations ou rectifications rédactionnelles. La plupart d'entre eux ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité, plusieurs ont été amendés ou réécrits, certains ont été retirés ou sont tombés à la suite d'autres amendements et seuls deux ou trois ont reçu un avis majoritairement défavorable.

Ces contributions ont enrichi la version initiale du règlement à plusieurs égards : en renforçant les obligations d'assiduité, moyennant l'autorisation en contrepartie de s'adjoindre un suppléant et d'utiliser la faculté, prévue ici au titre du régime

dérogatoire, de recevoir deux pouvoirs ; en augmentant la représentation des citoyens au Bureau, et en prévoyant le renouvellement de celui-ci, le cas échéant des bureaux de commission, à mi-mandat ; en choisissant de centrer les commissions sur les évaluations à mener plutôt que de constituer des commissions organiques ; en précisant les garanties de non-interférence (pour ce qui concerne les représentants de la Collectivité) et de déontologie (pour ce qui concerne l'ensemble des participants) ; en déplaçant le nombre annuel d'évaluations pouvant être engagées et en cadrant les modalités de visites sur le terrain ou de communication des documents ; et en prévoyant la publicité des séances sur décision du Bureau.

Il convient de saluer, comme la Présidente Marie-France BERENI CANAZZI l'a fait dans sa lettre de transmission, l'implication des membres du Comité, notamment des représentants associatifs et des citoyens, et leur état d'esprit constructif.

Le Comité s'est réuni à une dizaine de reprise, en formation plénière, en Bureau, pour des sessions de formation consacrées au statut de la Collectivité ou à la notion d'évaluation, ou pour commencer à auditionner les responsables politiques et administratifs de la Collectivité et aussi les précédents présidents du Comité.

Sur la base d'un appel à contribution, qui a fait émerger la Santé, les Déchets, le Logement et la Spéculation immobilière et la Précarité comme thèmes prioritaires, deux premières commissions ont été créées, relatives à la gestion de la crise Covid-19 et à l'appui méthodologique pour l'évaluation, dans l'objectif de remettre leurs rapports à la rentrée. Une commission sera aussi constituée pour engager une évaluation plus importante, sur le problème des Déchets.

Cela suppose que les moyens afférents, en postes permanents (deux) comme en documentation, soient mis à disposition du Comité par l'Exécutif et par les administrations concernées.

J'ajoute qu'il serait important que les représentants de notre Collectivité, nonobstant leur volonté louable de ne pas influencer l'action du Comité, participent aux réunions avec la même détermination que les citoyens et acteurs associatifs.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer,